



Compte-rendu de la réunion du
Conseil Municipal

Mardi 26 Mars 2019

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

Convocation :

20 Mars 2019

Affichage convocation :

20 Mars 2019

L'an deux mille dix neuf

Le vingt-six Mars

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond.

Absent(s) excusé(s) : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à LUDOT Jean-Raymond, PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence, ROGER Laureen ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 26 Mars 2019, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation des fonds de concours de Troyes Champagne Métropole ;
- Approbation du schéma de mutualisation de Troyes Champagne Métropole ;
- Approbation du Programme Local de l'Habitat (PLH) de Troyes Champagne ;
- Mise en place de nouveaux tarifs de participation au vide-greniers ;
- Mise en place du tarif de participation à la visite de l'Assemblée Nationale ;
- Décision quant à la durée d'amortissement de travaux électriques ;
- Mise en place de tarifs de la redevance due par France Telecom ;
- Approbation des Comptes Administratifs 2018 ;
- Approbation des Comptes de Gestion 2018 ;
- Vote des taux des taxes directes locales 2019 ;
- Vote des subventions 2019 ;
- Affectation des résultats aux budgets 2019 ;
- Vote des Budgets Prévisionnels 2019 ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,
Jean-Marie CASTEX

Conseil Municipal

Mardi 26 Mars 2019

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 11

Votants : 15

L'an deux mille dix neuf

Le vingt six Mars

à vingt heures

Convocation :

20 Mars 2019

Affichage convocation :

20 Mars 2019

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, AZIERE Francis, CARNEIRO Antonio, CORDIER Laurent, DI MALTA Magali, LACAILLE Christine, LAMOTTE Marie-Thérèse, LEBOEUF Isabelle, LUDOT Jean-Raymond.

Absent(s) excusé(s) : ROYER Mathieu ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, VAUCOULEUR Daniel ayant donné pouvoir à LUDOT Jean-Raymond, PICHENEY Patrice ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence, ROGER Laureen ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie.

M. CORDIER Laurent a été élu secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION :

Approbation de fonds de concours de Troyes Champagne Métropole

Monsieur le Maire rappelle les projets de réfection du chemin des Pâtures de Montceau suite aux inondations de 2018 pour un montant de 3 575.00 € HT soit 4 290.00 € TTC et de création d'un cheminement piéton aux abords de la salle des fêtes de Rouilly-Saint-Loup pour un montant de 6 056.80 € HT soit 7 268.16 € TTC. Il annonce que le Conseil Communautaire de Troyes Champagne Métropole a attribué des fonds de concours à la commune de Rouilly-Saint-Loup de 715.00 € pour la réfection du chemin des Pâtures de Montceau et de 1 211.36 € pour la création d'un cheminement piéton aux abords de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les montants de ces aides versées par Troyes Champagne Métropole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Madame Christine LACAILLE ne prend pas part au vote.

- APPROUVE les fonds de concours de 715.00 € et de 1 211.36 € attribués par la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

Avis sur le schéma de mutualisation de Troyes Champagne Métropole

Monsieur le Maire rappelle que chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est tenu juridiquement d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Après une période transitoire au cours de laquelle le schéma de mutualisation du Grand Troyes a été dupliqué en l'état à l'échelle de Troyes Champagne Métropole, un nouveau schéma est désormais proposé suite aux conclusions de groupes de travail thématiques.

La rédaction du nouveau schéma repose sur une volonté de simplification et de clarification des prestations proposées. Ainsi, la nouvelle rédaction rendra la coopération plus aisée et permettra l'efficience des dépenses publiques.

Le schéma de mutualisation se compose de trois parties :

1. Des services au service des autres, comprenant les services partagés et les services communs ;
2. Les offres de prestations, sous forme de marchés publics ;
3. Les mises à dispositions.

Monsieur le Maire explique que les communes de Troyes Champagne Métropole sont invitées, à se prononcer sur ce nouveau schéma de mutualisation dans les trois mois suivant la notification de la délibération soit jusqu'au 21 mai 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Madame Christine LACAILLE ne prend pas part au vote.

- APPROUVE le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à notifier la présente délibération au Président de Troyes Champagne Métropole.

Avis sur le Programme Local de l'Habitat (PLH) de Troyes Champagne Métropole

Monsieur le Maire explique que par délibération du 26/06/2015, le Conseil Communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes avait engagé la procédure d'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Les différentes phases d'élaboration du PLH ont été approuvées par les comités d'élaboration et de validation et notamment le document d'orientation et le programme d'actions.

Tout d'abord, le diagnostic a permis d'évaluer les enjeux en termes d'habitat sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, en analysant les différentes offres de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, et de l'offre d'hébergement.

Parmi les principaux enjeux identifiés sont notamment ressortis :

- la maîtrise de l'étalement urbain ;
- la lutte contre la vacance ;
- la lutte contre la précarité énergétique ;
- l'adaptation des formes d'habitat aux évolutions des modes de vie ;
- le vieillissement de la population ;

- la mise en œuvre d'une gouvernance à l'échelle intercommunale ;

Afin d'adapter les orientations et les outils à la diversité du territoire de Troyes Champagne Métropole, une sectorisation a été déterminée selon un ensemble de critères, en concertation avec chaque commune :

- Secteur A : cœur de l'agglomération, avec un sous-secteur A¹ constitué par le Bouchon de Champagne (du fait de problématiques architecturales propres) ;
- Secteur B : la couronne périphérique ;
- Secteur C : les bourgs-centres ;
- Secteur D : les communes rurales ;

Des orientations permettant de répondre aux enjeux identifiés du territoire, et exprimant la stratégie et les objectifs de l'intercommunalité en matière d'habitat ont été définies :

- Orientation 1 : Maîtriser l'offre résidentielle sur le territoire de Troyes Champagne Métropole ;
- Orientation 2 : Diversifier l'offre résidentielle pour couvrir les besoins des ménages ;
- Orientation 3 : Améliorer la qualité et l'attractivité du parc ;
- Orientation 4 : Déployer et adapter l'offre de logements pour les publics spécifiques ;
- Orientation 5 : Faire vivre la politique locale de l'habitat ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Madame Christine LACAILLE ne prend pas part au vote.

- APPROUVE le Programme Local de l'Habitat de Troyes Champagne Métropole.

Tarifs du vide-greniers 2019

Monsieur le Maire propose de fixer les nouveaux tarifs de participation au vide-greniers communal comme suit :

- 2.50 € / m pour les particuliers ;
- 4.50 € /m pour les professionnels ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- APPROUVE ces nouveaux tarifs.

Tarif de la sortie à l'Assemblée Nationale

Monsieur le Maire rappelle que la Commune organise une visite de l'Assemblée Nationale pour les élus et les agents communaux. Cette sortie aura lieu le Mardi 7 Mai.

Monsieur le Maire annonce le coût du transport et de la restauration de 37 participants et explique qu'il convient de fixer un tarif de participation à cette sortie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

- FIXE à 60 € / personne, la participation à la visite de l'Assemblée Nationale.

Durée d'amortissement de travaux

Monsieur le Maire rappelle que les investissements placés à l'article 2041582 « Autres groupements – bâtiments et installations » doivent être amortis. L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de constater la dépréciation des immobilisations et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire.

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'amortir les dépenses de 2018 pour un coût total de 471.23 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

| 2018 | |
|--|-----------------|
| Renforcement de l'installation communale d'éclairage public – Rues Saint Loup et de la Basse Commune | 471.23 € |
| TOTAL | 471.23 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'amortir ces dépenses en une seule fois sur le Budget 2019 ;
- CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'enregistrement comptable de ces amortissements.

Tarifs de la redevance due par France Telecom

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le patrimoine total occupant le domaine public routier géré par la Commune de Rouilly-Saint-Loup se présente comme suit :

- 1.527 km d'artères en souterrain ;
- 2.69 km d'artères en aérien ;

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier, dues par les opérateurs de télécommunications.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPLIQUE les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications, à savoir : 40.73 € par kilomètre et par artère en souterrain, 54.30 € par kilomètre et par artère et en aérien pour 2019.

Sachant qu'une artère correspond à un fourreau contenant ou non des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports en aérien.

- DECIDE DE REVALORISER chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics ;
- INSCRIT ces recettes au budget ;
- CHARGE le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Approbation des Comptes Administratifs 2018

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal qu'il convient d'approuver les comptes administratifs 2018 de la Commune et du Service des Eaux.

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des dépenses et recettes de 2018 pour les deux sections, fonctionnement et investissement.

L'ensemble des dépenses et recettes 2018 est donc présenté au Conseil Municipal, en commençant par la Commune puis le Service des Eaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sous la présidence de Madame GOGIEN Florence, 2^{ème} adjointe :

- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2018 de la Commune ;
- APPROUVE à l'unanimité, le compte administratif 2018 du Service des eaux.

Approbation du Compte de Gestion de M. MARQUE Vincent, Receveur

Monsieur le Maire informe que suite à l'approbation des comptes administratifs 2018, il est nécessaire de vérifier si les dépenses et recettes inscrites sont identiques à celles des comptes de gestion établis par Monsieur le Trésorier.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les dépenses et recettes de chacun des comptes doivent être parfaitement identiques. Suite à l'étude des différents comptes de gestion, il apparaît que les comptes administratifs sont en accord avec ceux-ci.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les Comptes de Gestion 2018 du Trésorier, M. MARQUE Vincent, à l'unanimité des membres présents.

Vote des taux des taxes directes locales 2019

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l'année 2019 les taux suivants :

| | Base d'imposition prévisionnelle 2019 | Taux d'imposition communaux | Produits |
|--------------------------|---------------------------------------|-----------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 543 600 € | 16.08 % | 87 411 € |
| Taxe foncière (bâti) | 337 200 € | 25.46 % | 85 851 € |
| Taxe foncière (non bâti) | 56 100 € | 19.35 % | 10 855 € |
| TOTAL | | | 184 117 € |

Compensations de l'Etat :

TH : 3 591 € TF : 54 € TFHB : 1 337 € TP/CFE : 0 €
= 4 982 €

A DEDUIRE LE PRELEVEMENT DE LA GIR : 49 934 €

Vote des subventions 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Monsieur AZIERE Francis, Président du club photos « L'œil du Loup » ne prend pas part au vote pour le montant de la subvention à cette association.

- DECIDE d'attribuer les subventions suivantes, pour l'année 2019 :

| | |
|---|-------|
| Comité de Tourisme | 85 € |
| ADMR | 200 € |
| UDCAFN (Union Départementale des Combattants d'Afrique du Nord) | 40 € |
| AAPEI | 70 € |
| ONAC (Office National des Anciens Combattants) | 40 € |
| Forme et Bien-être | 350 € |
| L'œil du Loup | 150 € |
| TOTAL | 935 € |

- VOTE les crédits nécessaires qui seront inscrits au Budget 2019

Affectation des résultats

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les résultats de 2018 doivent être affectés aux budgets 2019, qu'ils soient positifs ou négatifs. Les résultats d'exploitation et d'investissement 2018 du Service des Eaux seront donc repris dans le Budget 2019 du Service des Eaux.

Il en est de même pour la Commune, les résultats 2018 seront repris sur 2019.

Suite à l'adoption des comptes administratifs et, conformément aux comptes de gestion, les montants à reprendre en 2019 ont donc été présentés au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AFFECTE ces résultats aux budgets correspondants.

Vote des Budgets prévisionnels 2019

Monsieur le Maire explique que suite à l'approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2018, il faut désormais voter les budgets prévisionnels 2019 du Service des Eaux, de la Commune et du Lotissement.

Monsieur le Maire présente le Budget communal 2019, en détaillant les dépenses et les recettes de fonctionnement puis les dépenses et recettes d'investissement.

Le budget 2019 du Service des Eaux est ensuite présenté, les dépenses et recettes des deux sections d'exploitation et d'investissement sont reprises dans le détail.

Les résultats d'exploitation et d'investissement 2018 sont respectivement portés aux articles « 002 – Résultat d'exploitation reporté » et « 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté ».

Monsieur le Maire expose les crédits nécessaires pour la réalisation des projets de 2019.

Il présente ensuite les dépenses et les recettes affectées au budget annexe du Lotissement qui sera créé au niveau de la Rue des Clausets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VOTE à l'unanimité, les Budgets prévisionnels 2019 de la Commune, du Service des eaux et du Lotissement tels qu'ils ont été présentés par Monsieur le Maire.

Questions diverses :

Comité Syndical du SIEDMTO :

Madame Christine LACAILLE, déléguée titulaire au sein du Conseil Syndical du SIEDMTO, résume la dernière réunion du 20/03/2019. Elle explique qu'une baisse assez significative de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères a été constatée en 2018. Elle rappelle également le projet de recyclerie qui est toujours en cours et les modalités techniques et financières de mise en place.

Pêche communale :

Monsieur Francis AZIERE, régisseur suppléant de la pêche communale, rappelle que l'ouverture de l'étang s'est faite le 23 Mars dernier et que cette première journée d'ouverture a été rythmée par la bonne humeur des pêcheurs.

SIVOS :

Monsieur le Maire annonce qu'il a été élu nouveau Président du SIVOS de Montaulin, Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny par le Conseil Syndical en date du 23 février 2019. Il explique que ces vice-présidents sont désormais au nombre de deux et non plus trois, il s'agit de Monsieur Alain LEGROS (Montaulin) et de Madame Sylvie MARIE (Ruvigny).

Depuis son élection, Monsieur le Président a organisé un bon nombre de réunions que ce soit avec le personnel du SIVOS, les enseignantes, les parents d'élèves (19 familles présentes sur 112) ou encore les partenaires (CAF, DDSCPP, Service des transports scolaires, Esat de Saint-Parres-aux-Tertres ...).

Domaine de Menois :

Un conseiller Municipal s'interroge sur l'état d'avancement du projet du Domaine de Menois.

Monsieur le Maire précise que la vente n'a toujours pas été signée mais qu'elle devrait intervenir dans les mois à venir.

Problème d'assainissement :

Monsieur le Maire explique que les tampons d'assainissement présents sur la Commune ont été remis en état en 2018 avec la reprise du scellement. Il constate que ces travaux de réfection n'ont pas eu l'effet escompté puisque ces tampons d'assainissement s'affaissent de nouveau. Une nouvelle relance sera faite auprès du responsable de ces travaux au sein du SDDEA (Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H55.